

Aucune évolution démocratique n'est possible sans l'accompagnement d'une presse libre et de médias publics indépendants

Actualité Maroc

Posté par: Administrateur

Publié le : 04-05-2012 00:35:04

Aucune évolution démocratique ne peut avoir lieu sans l'accompagnement efficace et positif d'une presse libre et de médias publics indépendants, a affirmé le Syndicat national de la presse marocaine (SNPM).

Dans son rapport annuel sur la situation de la presse et des médias au Maroc, révélé mercredi à Rabat lors d'une conférence de presse à l'occasion de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le Syndicat a souligné la nécessité de traduire dans les faits ces principes et de se servir d'une interprétation démocratique de la Constitution pour faire face à toutes les interventions susceptibles de nuire à l'indépendance des médias et des journalistes dans l'exercice de leur profession.

Pour le Syndicat, le processus démocratique dans lequel le Maroc doit s'engager implique de faire en sorte que la profession soit indépendante à tous les niveaux et que les interventions des autorités ne soient permises que dans le but de renforcer cette indépendance.

Le rapport appelle, dans ce sens, à reconsidérer la notion de "ministère de tutelle" à la lumière de la nouvelle Constitution, étant donné que "la tutelle sur la profession journalistique, les entreprises et les établissements médiatiques est incompatible avec les sociétés démocratiques".

Le SNPM a appelé le gouvernement à continuer d'oeuvrer, dans son approche et ses projets, aux niveaux administratif et juridique, sur ce même chemin, afin de permettre au Royaume de se mettre à niveau des pays développés en matière de respect des droits de l'Homme, des libertés et de la démocratie, soulignant la nécessité d'asseoir les principes de bonne gouvernance au niveau des établissements médiatiques publics.

Pour le Syndicat, assurer les conditions de l'indépendance professionnelle réside dans la mise en place des structures d'une "rédaction démocratique", ce qui veut dire notamment l'adoption d'une charte de déontologie et d'un code de conduite qui devraient être respectés par l'ensemble du corps journalistique et l'adoption des critères de transparence et d'honnêteté dans la nomination aux postes de responsabilité, ainsi que le respect du droit syndical.

Le rapport a également reproché le fait de continuer d'adopter un code de presse qui consacre une pratique de "manipulation" à l'égard de la presse écrite et des différents supports médiatiques, soutenant que la réforme du secteur doit s'inspirer des grandes orientations de ce qui se passe dans les pays développés.

Il a aussi insisté sur la nécessité d'abrogation des sanctions privatives de liberté, l'amendement du statut du journaliste professionnel et la révision de la définition du journaliste, estimant que les mesures d'interdiction doivent relever désormais des prérogatives de la justice au lieu des mesures

administratives.

Pour ce qui est de la déontologie de la profession, il a appelé à la création d'un conseil national de la presse qui veillera, entre autres, au respect de la déontologie conformément aux standards internationaux, rappelant dans le même sens la création de l'Instance nationale indépendante de la déontologie de la presse et de la liberté d'expression, qui est chargée essentiellement du recensement des dysfonctionnements professionnels et de la lutte contre les violations de la liberté de presse et d'expression.

S'agissant des médias publics, le rapport a fait état de certaines remarques relatives à l'approche adoptée et au contenu des cahiers des charges de la SNRT et de la Soread, saluant dans ce sens l'approche de concertation adoptée en la matière. Néanmoins, pour le SNPM, il était nécessaire d'ouvrir un dialogue institutionnel donnant lieu à des conclusions communes en application des dispositions de la nouvelle constitution et en réponse aux revendications de la société et des professionnels. Le Syndicat a exprimé ses craintes de voir le souci idéologique prédominer dans l'application de certains engagements à certaines chaînes et stations publiques, au lieu de se pencher davantage sur le développement du contenu, de veiller au respect du pluralisme idéologique et de promouvoir la liberté de création, ainsi que l'ouverture linguistique et culturelle.

La réforme ne consiste pas seulement à élaborer des cahiers de charge mentionnant des engagements, quels qu'ils soient, mais il s'agit de réunir les conditions de travail nécessaires pour permettre aux journalistes et à toutes les catégories des employés de travailler dans un climat de liberté et d'indépendance, conformément aux règles de la bonne gouvernance, de l'égalité des chances pour l'accès aux postes de responsabilité et aux règles de transparence dans la gestion professionnelle, administrative et financière, indique le rapport.

Concernant l'Agence Maghreb Arabe Presse (MAP), le document souligne la nécessité de revoir l'essence de la mission de l'agence à la lumière des mutations en cours dans le domaine de la presse et de la communication et du débat public autour de la démocratisation et de la réforme sur la scène nationale.

Le défi à ce niveau consiste à passer d'une agence de communication gouvernementale à une agence nationale offrant une information de proximité et au service d'un débat général sur les questions politiques, économiques, sociales et culturelles.

Le rapport a, aussi, pris acte de la satisfaction par l'agence de l'une des principales revendications du Syndicat, à savoir l'adoption d'une charte d'éthique mentionnant les droits et les devoirs professionnels lesquels sont inspirés des chartes déontologiques du métier de la presse et des règles de conduite, précisant que la question de la bonne gouvernance se pose avec force par les journalistes du fait qu'elle consacre la justice et l'équité et contribue à promouvoir les compétences.

La mise en place par la MAP des critères d'affectation dans les bureaux internationaux et régionaux et aux postes de chefs de service sur la base de la présentation de candidatures constitue une avancée par rapport à ce qui se passe dans d'autres établissements publics ou privés, estime le rapport.

Le document évoque, d'autre part, la situation matérielle des journalistes de l'agence qui les relègue au dernier rang par rapport à leurs confrères dans d'autres secteurs, imputant au gouvernement la responsabilité de l'application de ses engagements en la matière.

Dans le domaine de la presse écrite, le rapport souligne que le SNPM et la Fédération marocaine des éditeurs de journaux se penchent, depuis deux ans suivant une approche participative, sur une série de projets visant à moderniser et à restructurer les entreprises de la presse écrite et à garantir la stabilité sociale et professionnelle de leurs employés sur la base de la transparence, la bonne gouvernance dans la gestion des ressources humaines et matérielles et le respect de leurs engagements sociaux et contractuels. Lesdits projets prévoient , en outre, la mise en place de mécanismes d'autogestion de la profession de journaliste, ainsi que la protection de la déontologie et des valeurs de la profession.

Le rapport du syndicat a mentionné également des cas de violation de la liberté de la presse, les agressions contre les journalistes dans l'exercice de leur mission, leur interdiction d'accès à la formation et leur licenciement.

MAPF